



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



Conseil d'Administration

Séance du 11 JUILLET 2014

Election des Président et Vice-Président

Délibération n° 02_14/07/11_PRESIDENT_VICE-PRESIDENT

L'an deux mille quatorze, le 11 juillet,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 26 juin 2014,

VU

- Les articles L.1431-4 et R.1431-4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral n°2011045-0001 du 14 février 2011
- L'article 10 des statuts,
- La délibération 02_11_06_22 du Conseil d'administration du 22 juin 2011,
- La délibération 14/0046/EFAG du Conseil municipal de la Ville de Marseille du 28 avril 2014,

A cette occasion, M. le Préfet ou son représentant, préside la séance.

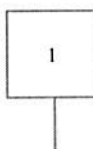
Le Préfet,

EXPOSE

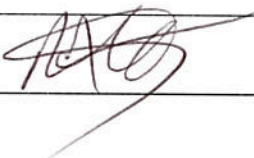

Le Président du Conseil d'Administration (article R 1431-8) est élu par celui-ci au sein des personnes publiques et des personnalités qualifiées, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder le mandat électif, le cas échéant.

Le Vice-Président est élu dans les mêmes conditions.

Ces deux mandats étant parvenus à échéance depuis le 22 juin 2014 et la Ville de Marseille ayant désigné de nouveaux représentants au sein du Conseil, il convient de procéder à de nouvelles élections pour leur renouvellement.



Se déclarent candidats :

Noms	Candidat à la Présidence (signature)	Candidat à la Vice- Présidence (signature)
Smail ALI		
Isabelle BOURGEOIS		
Jacques BESNAINOU		
Anne-Marie d'ESTIENNE d'ORVES		
Marie-Hélène FERAUD- GREGORI		
Josiane GILBERT		
Hélène AUDIFFREN		
Eric MICHEL		
Annie LEVY-MOZZICONACCI		
Marie-Laure ROCCA-SERRA		
Isabelle SAVON		
Patrice VANELLE		

Le Préfet désigne en tant que scrutateurs :

- M. CANOIS
-

Après avoir procédé à un vote à main levée, il est procédé au décompte des voix :

POSTE DE PRESIDENT	
NOMS	NOMBRE DE VOIX
Anne Marie d'Estienne d'Orves	12

M./MME. ESTIENNE D'ORVES est élu(e) Président(e) de l'ESADMM pour une durée de 3 ans.

POSTE DE VICE-PRESIDENT	
NOMS	NOMBRE DE VOIX
Patrice VANELLE	12

M./MME. VANELLE est élu(e) Vice-Président(e) de l'ESADMM pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'élection de M./Mme.... comme Président(e) pour une durée de 3 ans.

Article 2 : d'approuver l'élection de M./Mme.... comme Vice-Président(e) pour une durée de 3 ans.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrage exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 11 juillet 2014.

Pour le Préfet,



Josiane Gilbert

Transmise au représentant de l'Etat le

Monsieur/Madame le (la) Président(e) certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

